

## 1. Identification

<b>Identificateur de produit</b>	<b>Cyanco® Sodium Cyanide, Bricks 98% ± 1%</b>	
<b>Autres moyens d'identification</b>		
<b>Numéro d'enregistrement CAS</b>	143-33-9	
<b>Usage recommandé</b>	Agent de galvanoplastie Exploitation aurifère	
<b>Restrictions d'utilisation</b>	Utilisation industrielle uniquement.	
<b>Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur</b>		
<b>Nom de la société</b>	Cyanco	
<b>Adresse</b>	2245 Texas Drive, Suite 500 Sugar Land, TX 77479 Les Etats-Unis	
<b>Téléphone</b>	+1-832-590-3644	
<b>Site Web</b>	www.cyanco.com	
<b>E-mail</b>	sales@cyanco.com	
<b>Centre antipoison</b>	États-Unis: 1-800-222-1222	
<b>Numéro de téléphone d'appel d'urgence</b>	CANUTEC Canada: 613-996-6666	

## 2. Identification des dangers

<b>Dangers physiques</b>	Matières corrosives pour les métaux	Catégorie 1
<b>Dangers pour la santé</b>	Toxicité aiguë, voie orale	Catégorie 1
	Toxicité aiguë, par contact cutané	Catégorie 1
	Toxicité aiguë, par inhalation	Catégorie 1
	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 1
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1
	Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Catégorie 1 (Thyroïde)
<b>Dangers environnementaux</b>	Dangereux pour le milieu aquatique, danger aigu	Catégorie 1
	Dangereux pour le milieu aquatique, danger à long terme	Catégorie 1

### Éléments d'étiquetage



**Mention d'avertissement** Danger

**Mention de danger** Peut être corrosif pour les métaux. Mortel en cas d'ingestion. Mortel par contact cutané. Mortel par inhalation. Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Risque avéré d'effets graves pour les organes (Thyroïde) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## Conseil de prudence

### Prévention

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Ne pas respirer les poussières. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. Porter une protection respiratoire.

### Intervention

EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Un traitement spécifique est urgent. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. Recueillir le produit répandu.

### Stockage

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef. Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure.

### Élimination

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

### Renseignements supplémentaires

Aucune.

### Autres dangers

Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.

## 3. Composition/information sur les ingrédients

### Substances

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Cyanure de sodium		143-33-9	98% ± 1%

### Remarques sur la composition

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

## 4. Premiers soins

### Inhalation

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a inhalé la substance. Pratiquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve antireflux ou d'un autre appareil médical respiratoire approprié. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Si le patient respire difficilement et développe une coloration bleutée de la peau suggérant une cyanose (manque d'oxygène dans le sang), vérifier que ses voies respiratoires ne sont pas obstruées et faire administrer de l'oxygène via un masque facial par un personnel qualifié. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Contactez immédiatement un médecin urgentiste et notifiez un empoisonnement au cyanure / à l'acide cyanhydrique.

### Contact avec la peau

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Les brûlures chimiques doivent être traitées par un médecin. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

### Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Les brûlures oculaires peuvent ne pas être apparentes jusqu'à 48 heures après l'exposition du fait des propriétés du cyanure de sodium.

### Ingestion

Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Rincer la bouche. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un centre antipoison. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré la substance. Pratiquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve antireflux ou d'un autre appareil médical respiratoire approprié.

### Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Douleur brûlante et lésions corrosives graves de la peau. Provoque de graves lésions des yeux. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité. Les signes et symptômes peuvent comprendre : Symptômes liés au système nerveux central: Maux de tête, vertiges, fatigue, nausées et vomissements. Coma. Convulsions. Symptômes pulmonaires: dyspnée, tachypnée, hyperventilation, respiration de Cheyne-Stokes, apnée. Symptômes cardiovasculaires: hypertension, arythmie sinusale, arythmie auriculoventriculaire, bradycardie, bradycardie. Symptômes cutanés: carnation rose, cyanose.

**Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire**

CYANURES : peut être mortel par absorption cutanée, ingestion ou inhalation. Consulter immédiatement un médecin. Il est fortement recommandé au médecin de votre entreprise d'établir des procédures relatives aux premiers secours et au traitement médical à appliquer en cas d'empoisonnement au cyanure. Une procédure de ce type peut inclure l'administration d'oxygène, de charbon actif ou d'antidotes tels que nitrite d'amyle, thiosulfate de sodium, nitrite de sodium ou bleu de méthylène.

Antidotes communément utilisés:

Agent de formation de la méthémoglobine. En cas d'expositions modérées à sévères (patient toujours conscient).

Du nitrite de sodium à 300-600 mg administrés en intraveineuse pendant 5 à 15 minutes. Du thiosulfate de sodium (12,5 g - 100-500 mg/kg de poids) en intraveineuse pendant 15 à 20 minutes. Si le patient est conscient, alors le thiosulfate de sodium peut être administré comme antidote. (voir la notice d'information de l'antidote). Le thiosulfate de sodium IV (12,5 g - 100-500 mg/kg de poids) peut être administré en fonction de l'évolution et des symptômes cliniques.

Agent complexant de l'antidote.

L'hydroxocobalamine - connue sous le nom Cyanokit®. Administrez l'hydroxocobalamine (Cyanokit®) 5 g i.v. (70 mg/kg par poids pour les adultes) en infusion intraveineuse pendant 20 à 30 minutes. L'administration de cette dose peut être répétée si nécessaire en fonction de la sévérité de l'empoisonnement. Temps d'infusion par dose répétée: de 30 minutes à 2 heures. La seule voie d'administration permise pour l'hydroxocobalamine est par intraveineuse. Le médecin doit lire avec attention la notice d'information du médicament afin d'assurer une reconstitution correcte du liquide et de l'administration de l'antidote!

**Informations générales**

Dès qu'il existe un risque d'empoisonnement au cyanure, mettre à disposition dans un endroit pratique et accessible les moyens de traitement rapide et efficace d'un empoisonnement au cyanure, comme déterminé par le protocole de traitement à suivre. Mettre également à disposition une version écrite du protocole de traitement. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produit(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Jeter les chaussures ou les articles vestimentaires qui ne peuvent pas être décontaminés.

**5. Mesures à prendre en cas d'incendie**

**Agents extincteurs appropriés**

Poudre.

**Agents extincteurs inappropriés**

Dioxyde de carbone. Eau. Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

**Dangers spécifiques du produit dangereux**

L'incendie peut générer des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.

**Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers**

Porter des vêtements de protection complets, y compris un casque, un appareil respiratoire autonome à pression positive ou à demande de pression, des vêtements de protection et un masque de protection. Se décompose au chauffage en émettant des émanations toxiques, y compris du cyanure d'hydrogène et de l'ammoniac.

**Équipement/directives de lutte contre les incendies**

Se décompose au chauffage en émettant des émanations toxiques, y compris du cyanure d'hydrogène et de l'ammoniac. Porter des vêtements de protection complets, y compris un casque, un appareil respiratoire autonome à pression positive ou à demande de pression, des vêtements de protection et un masque de protection.

**Méthodes particulières d'intervention**

Utiliser une pulvérisation d'eau pour refroidir les récipients fermés.

**Risques d'incendie généraux**

Ce produit est incombustible. Un contact avec certains métaux libère un gaz inflammable. Un contact avec de l'humidité ou de l'eau peut générer suffisamment de chaleur pour enflammer des produits combustibles situés à proximité.

**6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**

**Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence**

Éviter l'exposition. Éviter la formation de poussière. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. S'assurer une ventilation adéquate. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Ventiler les espaces clos avant d'y entrer. Tenir à l'écart le personnel non requis. Rester à l'abri du vent. Tenir à l'écart des zones basses. Utiliser des équipements de protection personnelle recommandés dans la section 8 de cette FDS.

## Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Nettoyer selon les réglementations applicables. Attendre 1 heure pour obtenir une décomposition totale avant de nettoyer la zone du déversement à grande eau pour garantir une dilution maximale. La zone de déversements et les solides contaminés peuvent être décontaminés par traitement par un excès de sulfate ferreux, d'hypochlorite de calcium ou d'hypochlorite de sodium dilué après ajout de carbonate de sodium ou de chaux pour augmenter le pH jusqu'à une valeur supérieure à 10,5. Ne doit pas être rejeté dans l'environnement.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égoûts/les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés.

## Précautions relatives à l'environnement

Ne pas rejeter dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.

## 7. Manutention et stockage

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Éviter l'exposition. Ne pas respirer les poussières. Ne pas mettre cette substance en contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Le récipient peut uniquement être ouvert sous une hotte dotée d'une ventilation par aspiration. Refermer hermétiquement le récipient immédiatement après utilisation. Toujours avoir à proximité un kit d'antidotes contre les cyanures et des secouristes formés capables d'administrer les premiers secours avant de commencer le travail avec ce produit. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

### Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Garder sous clef. Maintenir le récipient fermé de manière étanche dans un endroit frais et bien ventilé. Entreposer dans un conteneur résistant à la corrosion avec un revêtement intérieur résistant. Tenir à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux. Ne pas stocker près des acides. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Limites d'exposition professionnelle

#### ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Substance	Type	Valeur
Cyanure de sodium (CAS 143-33-9)	Plafond	5 mg/m <sup>3</sup>

#### Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Substance	Type	Valeur
Cyanure de sodium (CAS 143-33-9)	Plafond	5 mg/m <sup>3</sup>

#### Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Substance	Type	Valeur
Cyanure de sodium (CAS 143-33-9)	Plafond	5 mg/m <sup>3</sup>

#### Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Substance	Type	Valeur
Cyanure de sodium (CAS 143-33-9)	Plafond	5 mg/m <sup>3</sup>

#### Canada. VLEP du Nouveau-Brunswick: valeurs limites seuils (VLS) basées sur la publication des VLS et IEB de l'ACGIH de 1991 et 1997 (Règlement du Nouveau-Brunswick 91-191)

Substance	Type	Valeur
Cyanure de sodium (CAS 143-33-9)	Plafond	5 mg/m <sup>3</sup>

#### Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Substance	Type	Valeur
Cyanure de sodium (CAS 143-33-9)	Plafond	5 mg/m <sup>3</sup>

**Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la santé et la sécurité du travail)**

Substance	Type	Valeur
Cyanure de sodium (CAS 143-33-9)	Plafond	11 mg/m <sup>3</sup>
		10 ppm

**Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la sécurité et la santé au travail, 1996, Tableau 21)**

Substance	Type	Valeur
Cyanure de sodium (CAS 143-33-9)	Plafond	5 mg/m <sup>3</sup>

**Valeurs biologiques limites** Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

**Directives au sujet de l'exposition****Canada - LEMT pour l'Alberta : Désignation cutanée**

Cyanure de sodium (CAS 143-33-9) Peut être absorbé par la peau.

**Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Désignation cutanée**

Cyanure de sodium (CAS 143-33-9) Peut être absorbé par la peau.

**Canada - LEMT pour le Manitoba : Désignation cutanée**

Cyanure de sodium (CAS 143-33-9) Danger d'absorption cutanée

**Canada - LEMT pour l'Ontario : Désignation cutanée**

Cyanure de sodium (CAS 143-33-9) Peut être absorbé par la peau.

**Canada - LEMT pour le Québec : Désignation cutanée**

Cyanure de sodium (CAS 143-33-9) Peut être absorbé par la peau.

**Canada - LEMT pour la Saskatchewan : Désignation cutanée**

Cyanure de sodium (CAS 143-33-9) Peut être absorbé par la peau.

**États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH : Désignation cutanée**

Cyanure de sodium (CAS 143-33-9) Danger d'absorption cutanée

**Contrôles d'ingénierie appropriés**

Il faut utiliser une bonne ventilation générale. Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Des douches oculaires et des douches d'urgence doivent être disponibles sur le lieu de travail pendant la manipulation de ce produit.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

**Protection du visage/des yeux** Lunettes de protection chimique résistant aux impacts. Écran facial avec protection du front.

**Protection de la peau**

**Protection des mains** Porte des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques Le caoutchouc naturel. Nitrile. Polychloroprène avec caoutchouc de latex naturel. Polychlorure de vinyle (PVC). Le fournisseur de gants peut recommander des gants appropriés. Le fournisseur de gants peut recommander d'autres gants adaptés.

**Autre**

Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques Porter une combinaison de protection chimique intégrale. (Tychem®). Bottes en caoutchouc. Utiliser des gants avec de longues manches. Les employés doivent porter des écrans faciaux intégraux dotés d'une protection du front lorsqu'ils prennent part à des opérations présentant un danger ou une probabilité que des poussières, des sels fondus ou des solutions de sels de cyanures entrent en contact avec le visage. Des articles appropriés peuvent être recommandés par le fournisseur d'équipement de protection ou par un hygiéniste industriel qualifié. Une douche ou alimentation en eau d'urgence doit être facilement accessible dans la zone de travail.

**Protection respiratoire**

Porter un appareil respiratoire autonome (ARA) à pression positive. La sélection et l'utilisation d'un équipement de protection respiratoire doivent se faire conformément à la norme Z94.4 de l'ACNOR. Le choix du respirateur adéquat doit être effectué par un professionnel qualifié.

**Dangers thermiques**

Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.

**Considérations d'hygiène générale**

Tenir à l'écart des aliments et des boissons. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants Garantir l'élimination en toute sécurité des vêtements contaminés.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### Apparence

État physique	Solide.
Forme	Solide.
Couleur	Blanc

**Odeur** Aucune odeur. (Peut avoir une odeur d'amande amère si du cyanure d'hydrogène est présent.).

**Seuil olfactif**  $\geq 0.5$  -  $\leq 5$  ppm sous forme de HCN

**pH** 12 (solution aqueuse)

**Point de fusion et point de congélation** 562 °C (1043.6 °F)

**Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition** 1497 °C (2726.6 °F)

**Point d'éclair** Aucune.

**Taux d'évaporation** Sans objet, le produit est un solide.

**Inflammabilité (solides et gaz)** Non combustible.

### Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

**Limite d'explosibilité - inférieure (%)** Sans objet.

**Limite d'explosibilité - supérieure (%)** Sans objet.

**Tension de vapeur** 100 Pa (800 °C (1472 °F))

**Densité de vapeur** La propriété chimique n'a pas été mesurée.

**Densité relative** 1.595 (Eau=1,0)

### Solubilité

**Solubilité (eau)** 580 g/l (25 °C (77 °F))

**Coefficient de partage n-octanol/eau** La propriété chimique n'a pas été mesurée.

**Température d'auto-inflammation** Sans objet.

**Température de décomposition** La propriété chimique n'a pas été mesurée.

**Viscosité** Sans objet, le produit est un solide.

### Autres informations

**Densité** 1.595 g/cm<sup>3</sup> (20 °C (68 °F))

**Viscosité dynamique** 4 mPa.s (30 °C (86 °F))

**Propriétés explosives** Non explosif.

**Viscosité cinématique** 2.508 Sans objet, le produit est un solide.

**Formule moléculaire** C-N-Na

**Masse moléculaire** 49 g/mole

**Propriétés comburantes** Non oxydant.

**Taille des particules** La propriété chimique n'a pas été mesurée.

## 10. Stabilité et réactivité

**Réactivité** Peut être corrosif pour les métaux.

**Stabilité chimique** Stable dans des conditions normales.

**Risque de réactions dangereuses** Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique. Réaction avec l'eau accompagnée d'un dégagement de cyanure d'hydrogène gazeux toxique.

**Conditions à éviter** Humidité. Contact avec des matériaux incompatibles.

**Matériaux incompatibles** Acides. Agents comburants. Métaux. Humidité. Halogènes

**Produits de décomposition dangereux** Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Acide cyanhydrique (cyanure d'hydrogène). Ammoniac.

## 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les voies d'exposition probables

<b>Inhalation</b>	Mortel par inhalation.
<b>Contact avec la peau</b>	Mortel par contact cutané. Provoque de graves brûlures de la peau. Peut être absorbé par la peau.
<b>Contact avec les yeux</b>	Provoque de graves lésions des yeux.
<b>Ingestion</b>	Mortel en cas d'ingestion. Provoque des brûlures du tube digestif.

**Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques** Douleur brûlante et lésions corrosives graves de la peau. Provoque de graves lésions des yeux. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité. Les signes et symptômes peuvent comprendre : Symptômes liés au système nerveux central: Maux de tête, vertiges, fatigue, nausées et vomissements. Convulsions. Coma. Symptômes pulmonaires: dyspnée, tachypnée, hyperventilation, respiration de Cheyne-Stokes, apnée. Symptômes cardiovasculaires: hypertension, arythmie sinusale, arythmie auriculoventriculaire, bradycardie, bradycardie. Symptômes cutanés: carnation rose, cyanose.

### Renseignements sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë** Mortel par inhalation. Mortel par contact cutané. Mortel en cas d'ingestion.

Produit	Espèces	Résultats d'épreuves
Cyanure de sodium (CAS 143-33-9)		
<b>Aiguë</b>		
<b>Cutané</b>		
DL50	Lapin	11.83 mg/kg
<b>Inhalation</b>		
<i>Gaz</i>		
CL50	Rat	63 ppm, 1 heures
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	>= 5.09 mg/kg

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Provoque de graves brûlures de la peau.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque de graves lésions des yeux.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

**Sensibilisation respiratoire** Pas un sensibilisant respiratoire.

**Sensibilisation cutanée** On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.

**Mutagénicité sur les cellules germinales** Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.

**Cancérogénicité** Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

**Toxicité pour la reproduction** Ne répond pas aux critères de classification.

**Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique** Non classé.

**Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées** Risque avéré d'effets graves pour les organes (Thyroïde) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**Danger par aspiration** Pas un danger par aspiration.

**Effets chroniques** Toute inhalation prolongée peut être nocive. L'exposition chronique à de faibles niveaux de cyanures peut provoquer une perte d'appétit, des maux de tête, des nausées, des étourdissements, une irritation des yeux et des voies respiratoires supérieures, une fatigue facile et des troubles cutanés.

## 12. Données écologiques

**Écotoxicité** Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Produit	Espèces		Résultats d'épreuves
---------	---------	--	----------------------

Cyanure de sodium (CAS 143-33-9)

**Aquatique**

Crustacés	CE50	Puce d'eau ( <i>Daphnia magna</i> )	0.3 mg/l
<i>Aiguë</i>			
Autre	CE50	Escherichia coli	0.004 mg/l
Poisson	CL50	Carpe ( <i>Leuciscus idus melanotus</i> )	0.07 mg/l

<b>Persistance et dégradation</b>	Potentialmente biodegradable. Dégradation abiotique : Hydrolyse
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	Le risque de bioaccumulation est faible.
<b>Mobilité dans le sol</b>	Le produit est miscible à l'eau.
<b>Autres effets nocifs</b>	Aucune donnée disponible pour ce produit.

**13. Données sur l'élimination**

<b>Instructions pour l'élimination</b>	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égouts/les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
<b>Règlements locaux d'élimination</b>	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
<b>Code des déchets dangereux</b>	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
<b>Déchets des résidus / produits non utilisés</b>	Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).
<b>Emballages contaminés</b>	Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

**14. Informations relatives au transport**

**TMD**

<b>Numéro ONU</b>	UN1689
<b>Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	CYANURE DE SODIUM, SOLIDE
<b>Classe de danger relative au transport</b>	
<b>Classe</b>	6.1
<b>Danger subsidiaire</b>	-
<b>Groupe d'emballage</b>	I
<b>Dangers environnementaux</b>	Oui
<b>Précautions spéciales pour l'utilisateur</b>	Lire les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant de manipuler.

**IATA**

<b>UN number</b>	UN1689
<b>UN proper shipping name</b>	Sodium cyanide, solid
<b>Transport hazard class(es)</b>	
<b>Class</b>	6.1
<b>Subsidiary risk</b>	-
<b>Packing group</b>	I
<b>Environmental hazards</b>	Yes
<b>ERG Code</b>	6L
<b>Special precautions for user</b>	Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

**IMDG**

<b>UN number</b>	UN1689
<b>UN proper shipping name</b>	SODIUM CYANIDE, SOLID
<b>Transport hazard class(es)</b>	
<b>Class</b>	6.1
<b>Subsidiary risk</b>	-
<b>Packing group</b>	I



<b>Environmental hazards</b>	
<b>Marine pollutant</b>	Yes
<b>EmS</b>	F-A, S-A
<b>Special precautions for user</b>	Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.
<b>Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC</b>	Sans objet.

## 15. Informations sur la réglementation

**Réglementation canadienne** Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

### Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

### Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

### Gaz à effet de serre

Non inscrit.

### Ontario. Substances toxiques. Loi sur la réduction des toxiques, 2009. Règlement 455/09 (1er juillet 2011)

Cyanure de sodium (CAS 143-33-9)

### Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

## Règlements internationaux

### Convention de Stockholm

Sans objet.

### Convention de Rotterdam

Sans objet.

### Protocole de Kyoto

Sans objet.

### Protocole de Montréal

Sans objet.

### Convention de Bâle

Sans objet.

## Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques industrielles (AICIS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Oui
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Oui
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui
Taiwan	Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

\*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence  
Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

## 16. Autres informations

<b>Date de publication</b>	25-Mai-2022
<b>Date de la révision</b>	05-Décembre-2022
<b>Version n°</b>	02
<b>Avis de non-responsabilité</b>	Cyanco ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles.